

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024

Le 30 octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Adjoints,

MME Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, Mme Brigitte TRIBAUDEAU, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Pierre STACHOWICZ.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence ROSSIGNOL-XANS ayant donné procuration à Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Mme Laure SAINTE LUCE ayant donné procuration à Mme Valérie GUILLOT, Mme Céline SERVANT ayant donné procuration à MME Christiane FAVARETTO, M. Jonathan DEBAUD ayant donné procuration à M. Pierre STACHOWICZ, M. Yoann SABRE ayant donné procuration à M. Patrick ROSSIGNOL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h08.

M. Marc LUCAS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1/Renouvellement du transfert de compétences DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) au SDEEG

La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Afin d'offrir une meilleure sécurité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, tant au niveau des travaux que des contrôles sur les Points d'Eau d'Incendie (PEI). L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la **police administrative spéciale**, la maîtrise des aspects budgétaires, la programmation des contrôles et le choix du matériel des PEI.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement du transfert du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au SDEEG pendant une durée de 6 ans, à partir du 1er septembre 2024, en vue d'exercer les prérogatives suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les PEI déclarés dans la DECI, comprenant notamment les créations de PEI, les renouvellements, rénovations, mises en conformité,
- La maîtrise d'œuvre des travaux réalisés sur les PEI et sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- L'organisation et le contrôle annuel des PEI déclarés dans la DECI,
- L'organisation et le contrôle débit-pression des PEI déclarés dans la DECI,
- La maintenance curative et corrective des PEI déclarés dans la DECI,
- L'aide à l'élaboration du schéma communal de la DECI,
- La gestion et cartographie du patrimoine des PEI déclarés dans la DECI.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, du renouvellement du transfert du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au SDEEG pendant une durée de 6 ans, à partir du 1er septembre 2024.

2/Renouvellement de la convention-cadre d'adhésion au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion 33

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des présents et représentés

- de recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/Conventions d'occupation et de subvention de fonctionnement de l'épicerie API

Il a été convenu avec notre nouvelle épicerie API qu'une redevance d'occupation d'un montant de 600€ serait versée annuellement par l'épicerie et que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et plus précisément de son article L. 2251-3, et compte tenu de la carence de l'initiative privée, une « subvention de fonctionnement » de 3 000 euros serait versée par la commune en un versement unique lors de l'installation de l'épicerie.

M. P. ROSSIGNOL se félicite d'une forte fréquentation de l'épicerie. Un vol a cependant eu lieu, une personne a retenu la porte.

Monsieur le Maire observe que cette « subvention » n'a pas fait l'objet d'un vote en début d'année.

Ces différentes interventions entendues, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation et de « subvention de fonctionnement ».

4/Information virements de crédits

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des virements de crédits suivants :

Afin de pourvoir aux dépenses relatives aux travaux du Pôle artistique Lot 5 Plâtrerie :

N° de Budget	Section	Imputation	Opération	Montant
48000	INV	2188	12	-1
48000	INV	231	33	+1

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'achat de lits superposés pour l'école :

N° de Budget	Section	Imputation	Opération	Montant
48000	INV	231	14	-3000
48000	INV	2184	12	3000

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision est le suivant :

	INV	FONCT
Solde après décision	86 041.10	104 822.70

S'ensuit un échange :

M. J.-D. DEBART demande si les lits achetés sont bien superposés, ou bien si ce sont des lits empilables. M. M. LUCAS répond que ce sont des lits superposés et que les pieds ont été raccourcis pour respecter une hauteur de 90 cm maximum. Monsieur le Maire ajoute que 12 matelas, 15 alèses et 6 lits superposés ont été achetés, les parents apportent les draps.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, les virements de crédits réalisés par Monsieur le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits.

5/Point sur les commissions

Finances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le solde disponible en Trésorerie s'élève à 351 624,59 euros.

Personnel

Monsieur Samir JEMNI travaille avec Monsieur Joël CAZENAVE, et ce dernier s'est amélioré à son contact.

Mme B. TRIBAUDEAU demande qui s'occupera du faucardage quant Monsieur Thierry LACROIX sera parti en retraite. Le sujet est à l'étude et Monsieur le Maire répond que cela coûtera deux fois moins cher de le faire faire. En effet, le matériel est vieillissant et il faut l'entretenir alors qu'il ne sert que deux fois par an.

Information-communication

M. J.-D. DEBART informe d'un souci de paramétrage du panneau lumineux d'informations municipales, dont on a du mal à régler la luminosité. Nous attendons que le bug soit réglé par la société ACE.

En ce qui concerne l'administration communale, il demande s'il est possible de mettre en place la signature électronique de Monsieur le Maire plutôt qu'une signature manuscrite qui oblige ensuite à scanner le document, ce qui prend plus de temps. M. J.-D. DEBART s'interroge également sur la possibilité de transformer le poste de responsable de la médiathèque en poste d'animateur culturel de la commune.

Mme F. CAMUT souhaiterait qu'on achète une lampe plus lumineuse pour la médiathèque pour que l'intérieur du bâtiment soit visible lors de spectacles le soir lumières éteintes.

Monsieur le Maire évoque la mise à jour, suite à l'adressage, du panneau des rues à côté de la mairie et du plan guide de la commune. M. P. ROSSIGNOL informe que la poste a validé l'adressage depuis le 29 octobre.

M. J.-D. DEBART fait également part de son souhait d'un panneau matérialisant l'arrêté réglementant le stationnement à proximité de l'épicerie API. Enfin, il informe que le logiciel de conception graphique Canva n'a finalement pas augmenté ses tarifs comme il en avait l'intention.

Urbanisme-aménagement du territoire

Monsieur le Maire informe d'un rendez-vous avec Monsieur JASSIN et son géomètre. Monsieur JASSIN considère toujours que l'école de musique empiète sur son terrain.

Monsieur le Maire soumet également au Conseil Municipal la demande de Monsieur LOPES DE ALMEIDA David, dont la maison en construction se trouvera juste avant le cabinet de kiné, d'achat d'une bande de 7 mètres de terrain appartenant à la commune. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord car cette vente ne permettrait pas une construction nouvelle ou un agrandissement du cabinet des kinésithérapeutes.

Une commission urbanisme est prévue le 08 novembre.

Voirie

M. M. GADRAT rappelle que la rue de la Poste va être refaite jusqu'à Mondou. Le terrain le long de la rue au niveau du lotissement allée du Moulin a été acheté par le promoteur, qui a fait faillite. Cela ne permet pas en l'état de faire des aménagements pour la sortie en sécurité du lotissement. Il faudra déterminer si ce terrain tombe dans le domaine public ou s'il faut l'acheter. La rue de la Poste sera équipée de trottoirs à gauche en venant de l'avenue du Général de Gaulle.

Bâtiments et cimetière

Mme F. CAMUT propose que le toit des ateliers soit équipé de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire lui répond que ce serait trop compliqué ; il faudrait refaire la charpente métallique pour cela car les panneaux solaires sont très lourds.

Concernant l'Ecole de musique, M. J.-D. DEBART craint qu'on glisse sur la montée. Monsieur le Maire informe que le nouveau plombier a commencé à travailler, les climatisations ont été raccordées mais il faut maintenant attendre 4 semaines pour la mise en service définitive. Les panneaux acoustiques ne sont pas encore posés ; la réception des travaux sera provisoire. Mme B. TRIBAUDEAU demande si on a le droit de maintenir les cours alors que l'Ecole de musique n'est pas totalement achevée.

Concernant l'Ecole du Menhir, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer un carport pour protéger de la pluie, car les parents n'ont pas le droit d'accéder au préau.

Est évoquée également, la réalisation d'une extension du chalet de la pétanque.

Le local dessin peinture / ADPL aux ateliers doit être remis aux normes et réhabilité. En cours d'études pour assurer pendant les travaux la continuité des activités dans le bungalow de l'école.

Ecole

Un conseil de l'école est prévu le 16 novembre.

Vie associative – fêtes - cérémonies

M. P. STACHOWICZ indique que le Téléthon a été avancé les 29 / 30 novembre ; le loto aura lieu le dimanche 8 décembre à 14 heures 30, les associations seront convoquées pour le mettre en place.

M. J.-D. DEBART note que la célébration d'Halloween, qui avait été abandonnée il y a quelques années, revient sous la même forme qu'auparavant.

Le marché de Noël aura lieu le 15 décembre. L’affiche du réveillon du 31 décembre arrive.

M. P. STACHOWICZ informe que le festival du Palu va être relancé, on recherche des mécènes.

Sport

Le club de foot a fait le plein d’adhérents. Monsieur le Maire fait part de l’accident d’une joueuse.

Action Sociale – logement social

Mme F. CAMUT indique qu’il n’y a plus de places à la résidence intergénérationnelle ; par ailleurs une femme seule avec 6 enfants, locataire de la résidence, intimide les résidents.

A la RPA, la pose de fenêtres est retardée. Un appartement s’est libéré. Tout se passe bien avec Madame Véronique ARNAULT, la remplaçante de Fabienne. Le taux d’occupation des logements est de 99 pourcents, il n’y a pas de perte de loyer. Le prochain Conseil d’Administration de la RPA est programmé.

Mme F. CAMUT demande quand aura lieu la prochaine commission du personnel.

Développement durable

MME C. FAVARETTO souhaiterait que le monument aux morts du cimetière soit fleuri avec des Chrysanthèmes pour la Toussaint. Monsieur Samir JEMNI, nouveau au service technique, a bien nettoyé le cimetière ; Mme F. CAMUT informe qu’il aura peut-être un logement à la résidence Clairsiennne.

M. J.-D. DEBART indique qu’il a eu une réponse pour le passage du bus de la Cali à Saint Sulpice, mais le coût pour la commune est énorme par rapport à ce qui avait été annoncé. Monsieur le Maire rappelle qu’ont été prévus 40 000 euros au budget pour cela.

6/Questions diverses

M. P. ROSSIGNOL demande si l’enlèvement de la voiture-épave avenue de Saint-Emilion a bien été réalisé avec la gendarmerie, car à défaut, le propriétaire serait en droit de se retourner contre la commune ; il lui est confirmé que la gendarmerie est bien intervenue.

Monsieur le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au mercredi 27 novembre, et celle du Conseil d’Administration du CCAS au mardi 19 novembre.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h23.

Le Maire

Y. DUMONTEUIL

Le secrétaire de séance

M. LUCAS